

**Canada
Province de Québec
M.R.C. de Beauharnois-Salaberry
Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka**

2017/12/18

Procès-verbal de la **séance extraordinaire** du conseil de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka, tenue **le 18 décembre 2017 à 19 h** au Centre municipal situé au 221 rue Centrale, sous la présidence de la mairesse, madame Caroline Huot.

Sont présents les conseillers suivants :

M^{me} Anne-Marie Gauthier

M. François Guinois

M^{me} Louise Théorêt

M. Michel Taillefer

M. Réjean Dumouchel

M. Mario Archambault

formant quorum sous la présidence de la mairesse.

M. Maxime Boissonneault, directeur général et secrétaire-trésorier, est aussi présent.

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, le directeur général et secrétaire-trésorier a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance, formant quorum, la séance est déclarée ordinairement constituée par la présidente.

2017-12-18-322

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Michel Taillefer

- Que l'ordre du jour soit adopté comme déposé.

Adoptée

2017-12-18-323

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

CONSIDÉRANT l'article 954 du *Code municipal du Québec* ;

CONDISÉRANT QUE le conseil municipal reconnaît avoir reçu une copie des prévisions budgétaires et du programme triennal d'immobilisations préparées par le directeur général et secrétaire-trésorier, comme travaillé en séance de travail ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réjean Dumouchel

- Que les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2018 soient adoptées.
- Que le programme triennal d'immobilisations pour 2018, 2019 et 2020 soit adopté et ajouté en annexe.

Adoptée

2017-12-18-324

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 341-2017 — RÈGLEMENT CONCERNANT LA FIXATION DES TAXES, TARIFS ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2018

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka prend en compte le règlement numéro 341-2017 concernant la fixation des taxes, tarifs et compensations pour l'année 2018 ;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné par M. Réjean Dumouchel, conseiller, lors de la séance ordinaire du 4 décembre 2017 ;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un projet de règlement lors de la séance ordinaire du 4 décembre 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la loi et l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Louise Théorêt
- Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 341-2017 concernant la fixation des taxes, tarifs et compensations pour l'année 2018.

Adoptée

2017-12-18-325

RÔLE DE PERCEPTION ET ENVOI DES COMPTES DE TAXES 2018

CONSIDÉRANT l'article 1007 du *Code municipal du Québec* ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté les prévisions budgétaires pour l'année 2018 par la résolution 2017-12-18-323 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. François Guinois
- Que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder à la préparation du rôle de perception et à l'envoi des comptes de taxes pour l'année 2018, et ce, selon les dispositions du Code municipal du Québec.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

La présidente d'assemblée invite les citoyens présents à formuler leurs questions.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente déclare la clôture de la séance. Il est 19 h 07.

Caroline Huot,
Mairesse

Maxime Boissonneault,
Directeur général et
secrétaire-trésorier